

# REGLEMENT DE JEU

## « Le mois de l'immo LCL »

### 1. Organisateur

Crédit Lyonnais SA au capital de 2 037 713 591 € - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878 – Siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – Siège central : 20 avenue de Paris 94811 VILLEJUIF SIREN 954 509 741 – RCS Lyon, (ci-après dénommée « LCL », « l'Organisateur » ou la « Société Organisatrice »), organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « Le mois de l'Immo LCL », du 24 novembre 2021 au 22 décembre, (ci-après dénommé le « Jeu »).

### 2. Acceptation du Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement (ci-après : « **le Règlement** »).

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, les modalités et mécanismes du Jeu. Le Règlement est déposé en l'étude SELARL EVIDENCE, 48 bd Chilpéric à 77500 Chelles. Le Règlement est disponible et consultable à l'adresse suivante : <https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-reglement> pendant toute la durée du Jeu.

Le Règlement peut également être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse LCL 20 avenue de Paris. Direction Marchés et Clients. 94800 Villejuif (ci-après : « l'Adresse du Jeu »). Il est précisé que le timbre utilisé pour la demande de Règlement ne sera pas remboursé.

### 3. Les Participants

Ce Jeu est réservé aux personnes physiques majeures (ci-après dénommés les « Participants ») résidant en France métropolitaine (Corse comprise) disposant d'une adresse électronique personnelle valide (email) et d'une adresse postale en France métropolitaine auxquelles, elles pourront être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu.

Le jeu est réservé exclusivement à toute personne physique ayant rempli le formulaire de contact consacré au « Mois de l'immo », disponible aux url suivantes :

<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-generique/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-pa/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-ja/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-cp/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-af/>

La participation implique l'acceptation du présent règlement.

Le jeu-concours est limité à une seule participation par personne (par exemple même nom, même adresse email et même adresse postale et/ou même numéro de téléphone). La

participation au jeu est strictement personnelle et nominative. Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne désignée gagnante.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Aucune forme de participation autre que celle indiquée dans le présent règlement ne sera prise en compte.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier verra sa participation refusée.

#### **4. Engagement des Participants**

Pour la participation au Jeu, il appartient aux Participants de bien s'assurer que leurs coordonnées sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement.

S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ces coordonnées par la Société Organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées (votes automatisés notamment), utilisation d'informations, email, autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société Organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.

Seules seront prises en compte les participations sur le Site

<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-generique/>

<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-pa/>

<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-ja/>

<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-cp/>

<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-af/>

#### **5. Principe et modalités du jeu**

Pour participer au Jeu, le Participant doit remplir le formulaire de contact « Mois de l'immo LCL » disponible aux URL suivantes :

<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-generique/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-pa/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-ja/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-cp/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-af/>

### 5.1 Information des Participants

Les Participants sont informés du Jeu via des bannières présentes sur le site lcl.fr les invitant à remplir le formulaire « Mois de l'immo LCL ».

### 5.2 Participation au jeu

Pour participer, le Participant doit :

- remplir le formulaire d'information « Mois de l'immo LCL » mis à disposition sur

<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-generique/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-pa/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-ja/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-cp/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-af/>

- cliquer sur le bouton « Valider » pour valider sa participation

Un tirage au sort sera effectué par un huissier le 13/01/2022

Les tirages au sort se déroulent comme suit : chaque lot mis en jeu fera l'objet d'un tirage au sort sur l'ensemble des participants du Jeu ayant validé leur participation.

Le jeu est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse :

<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-generique/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-pa/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-ja/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-cp/>  
<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-af/>

### 5.3 Désignation des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par courrier électronique par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées

postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale ou non conforme aux dispositions du présent règlement par le Participant, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile. Tout Participant se rendant coupable de fraude ou de participation déloyale ou non conforme aux dispositions du présent règlement verra sa participation annulée, et ne pourra pas bénéficier d'un gain éventuel. En cas de contestation, seule la base de données des participations de la Société Organisatrice fera foi.

## **6. Dotations**

### 6.1. Généralités

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier la nature de toute ou partie de la dotation, de proposer des biens de même valeur, de remplacer toute ou partie de la dotation en jeu par des biens similaires à la dotation mise en jeu.

La dotation n'est ni reprise, ni échangée contre un bien ou un service équivalent, ni remplaçable par une quelconque autre valeur monétaire et ne pourra donner lieu à un remboursement, et ce, de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne propose pas de garantie commerciale sur la dotation mise en jeu et remportée par le gagnant.

La valeur de la dotation est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une réclamation quant à leur évaluation.

### 6.2. Dotations à gagner

Il y a au total dix (10) dotations réparties en un (1) lot :

- Lot 1 : « 1 000 € pour aménager la pièce de votre choix », sous la forme d'une carte cadeaux Mastercard « équipement maison » d'une valeur unitaire de 1 000 € TTC. La carte cadeau Mastercard « équipement maison » émise par 014 Media est valable uniquement dans les points de vente spécialisés dans la distribution d'équipements de maison. Liste des enseignes disponible sur demande à [service-client@014media.fr](mailto:service-client@014media.fr)

La carte cadeau est utilisable jusqu'au 30 mai 2023.

Elle peut être utilisée en une ou plusieurs fois. En ligne ou en magasin.

Ne peut être repris, revendu ou échangé.

## **7. Remises des dotations**

Dans le cas des dotations digitales, les dotations sont envoyées automatiquement par email, à l'adresse ayant été utilisée pour la participation au Jeu.

## **8 Non-remboursement des frais de participation**

La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Les frais de participation au Jeu quels qu'ils soient (frais de connexion internet...) ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

## **9. Responsabilité de la Société Organisatrice**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

## **10. Droits de la société Organisatrice et propriété intellectuelle**

Les images utilisées sur le site Internet

<https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-generique/>, <https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-pa/>, <https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-ja/>, <https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-cp/>, <https://solutions-immo.lcl.fr/lp-immo-p3-af/>, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le site, sont la propriété exclusive de la Société Organisatrice et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales. Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments de jeu déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la société Organisatrice.

## **11. Données à caractère personnel**

### 11.1 Données collectées, destinataires et finalités des données collectées

Les données personnelles (nom, prénom, email, code postal, numéro de téléphone) concernant les Participants du Jeu-concours sont directement collectées par la Société Organisatrice ou via ses sous-traitants techniques et sont nécessaires pour permettre la prise en compte de leur participation, la détermination du gagnant et la délivrance des dotations. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. La Société Organisatrice pourra transmettre tout ou partie des données personnelles du gagnant à ses prestataires externes pour permettre l'envoi et/ou la remise des dotations.

### 11.2 Conservation des données

Les données collectées par la Société Organisatrice sont conservées pour une durée de deux mois à compter de la participation du Participant. La Société Organisatrice s'engage à ne pas communiquer, ni exploiter, ni partager avec des tiers les données personnelles collectées, sous aucun autre prétexte que la prise en compte des participations ou la remise des lots par email.

### 11.3 Droits des Participants sur leurs données

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, chaque Participant peut s'opposer au traitement informatique de ses données et dispose auprès de la Société Organisatrice d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'indication du sort post mortem des données le concernant.

Pour exercer son droit, le Participant est invité à joindre la Société Organisatrice en envoyant un courrier avec son nom, prénom, en justifiant son identité à : Délégué à la protection des données – BC 600.00 - 20 avenue de Paris, 94811 VILLEJUIF Cedex.

Le participant peut retrouver le détail des informations sur le traitement de ses données et sur l'exercice de ses droits dans la Politique de Protection des Données de l'organisateur accessible en cliquant sur le lien suivant <https://www.lcl.fr/politique-protection-des-donnees>  
Le participant dispose également du droit d'introduire une réclamation concernant le traitement de ses données personnelles auprès de la CNIL.

Les données collectées font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice en sa qualité de responsable de traitement et aux fins de gestion du Jeu.

## **12. Droit à l'image**

La Société Organisatrice pourra solliciter l'autorisation du gagnant afin d'utiliser, à titre publicitaire, ses nom, prénom, adresse et photographie, ainsi que sa voix, dans le respect de la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/78, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

## **13. Loi applicable**

La loi applicable au présent jeu-concours est la loi française. Toute action ou poursuite judiciaire relative aux présentes (y compris relativement à la dotation) sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux compétents.